

1233 Experts/expertes en sinistres et rédacteurs/rédactrices sinistres

Les experts en sinistres examinent les circonstances qui entourent les sinistres et déterminent la valeur des pertes ou des dommages couverts par les polices d'assurance. Ils travaillent dans les services des réclamations des compagnies d'assurance ou comme experts indépendants. Les rédacteurs sinistres examinent les demandes d'indemnisation et autorisent les paiements. Ils travaillent au siège social ou dans des succursales des compagnies d'assurance.

Exemples d'appellations d'emploi

- associé/associée à la gestion des règlements
- commissaire d'avaries – assurance
- conseiller/conseillère en sinistres
- enquêteur/régleur/enquêteuse/régleuse – assurance
- enquêteur/enquêteuse au téléphone – assurance
- enquêteur/enquêteuse d'accidents de chemin de fer – assurance
- enquêteur/enquêteuse d'accidents du travail – assurance
- enquêteur/enquêteuse de sinistres
- enquêteur/enquêteuse des réclamations d'assurance
- enquêteur/enquêteuse sinistres – assurance
- estimateur public/estimatrice publique – assurance
- estimateur stagiaire/estimatrice stagiaire – assurance
- estimateur/estimatrice d'assurance – dommages
- estimateur/estimatrice d'assurance maritime
- estimateur/estimatrice d'assurance-automobile
- estimateur/estimatrice d'assurance-incendie
- estimateur/estimatrice de demandes de prestations pour frais médicaux – assurance
- estimateur/estimatrice de dommages – assurance
- expert externe/experte externe – assurance
- expert public/experte publique – assurance
- expert technique/experte technique en réclamations automobiles
- expert/experte – assurance
- expert/experte en assurance
- expert/experte en assurance de biens
- expert/experte en assurance externe – assurance
- expert/experte en assurance maritime
- expert/experte en assurance pour les secours en cas de catastrophe
- expert/experte en assurance-incendie
- expert/experte en estimation de réclamations – assurance
- expert/experte en fret – assurance
- expert/experte en responsabilité
- expert/experte en sinistres – assurance

- expert/experte en sinistres automobiles – assurance
- expert/experte en sinistres externe – assurance
- expert/experte en sinistres immobiliers – assurance
- inspecteur/inspectrice d'assurance
- rédacteur production/rédactrice production
- rédacteur/rédactrice – demandes de règlement d'assurance-maladie et d'assurance dentaire
- rédacteur/rédactrice – demandes de règlement d'assurance-vie collective
- rédacteur/rédactrice – demandes de règlement d'assurance-vie de groupe
- rédacteur/rédactrice sinistres – assurance
- rédacteur/rédactrice sinistres-invalidité – assurance
- régleur externe/régleuse externe – assurance
- régleur/régleuse – assurance
- répartiteur/répartitrice d'avaries – assurance
- représentant/représentante en réclamations d'assurance
- spécialiste des règlements
- vérificateur/vérificatrice des réclamations – assurance
- vérificateur/vérificatrice sinistres – assurance

Fonctions principales

Les experts en sinistres et les rédacteurs sinistres exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

Experts en sinistres

- enquêter sur les circonstances qui entourent la demande d'indemnisation afin d'en vérifier la validité;
- inspecter les dommages causés aux automobiles, aux habitations ou aux autres biens;
- noter les déclarations des demandeurs et consulter les demandeurs, les témoins, les médecins, ou tout autre individu, et examiner les dossiers et les rapports afférents aux cas;
- calculer la somme des pertes ou des dommages couverts par les polices d'assurance;
- négocier les règlements;
- rédiger des rapports d'expertise.

Rédacteurs sinistres

- réviser, étudier et calculer les demandes d'indemnisation traitées par les experts en sinistres et en autoriser le paiement;
- étudier les rapports des experts en sinistres et les demandes analogues ou les précédents pour définir l'étendue de la couverture;
- garantir la validité des réclamations et procéder au règlement de la réclamation selon les procédures et les pratiques de la compagnie;

- discuter des demandes d'indemnisation avec des avocats, des médecins ou autres personnes ressources;
- approuver les demandes d'assurance automobile, d'assurance-invalidité, d'assurance-vie, d'assurance dentaire et autres assurances.

Conditions d'accès à la profession

- Un diplôme d'études secondaires est exigé.
- Un diplôme d'études universitaires ou collégiales ou des études postsecondaires *ou* plusieurs années d'expérience comme commis aux assurances dans un bureau de réclamations ou dans un bureau d'assurance sont exigés.
- Plusieurs années de formation en cours d'emploi et une formation spécialisée, en milieu industriel de l'assurance, et des programmes de formation sont exigés.
- Les experts en sinistres indépendants doivent obtenir un permis d'exercice provincial ou territorial.

Renseignements supplémentaires

- Un programme de formation, offert par l'Institut d'assurance du Canada ou son équivalent provincial, permet à l'expert en sinistres et au rédacteur sinistres d'être reconnu comme Professionnel d'assurance agréé (PAA) ou comme Fellow, Professionnel d'assurance agréé (FPAA), après avoir suivi des cours universitaires supplémentaires.

Appellations à ne pas confondre

- *Superviseurs/superviseuses de commis de finance et d'assurance* ([1212](#))